

# MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES



SÉANCE D'INFORMATION

9 avril 2026

---

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

---

1. Mandat de consultation publique sur les MDR
2. Axe d'intervention
3. Démarche et échéancier proposés
4. Document de consultation

# MANDAT

---

La commission de l'environnement et de la transition écologique est mandatée pour **proposer une stratégie et un plan d'action visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine de la gestion des matières dangereuses résiduelles dans le Grand Montréal** et tenir une consultation publique à l'échelle du territoire métropolitain afin d'optimiser et de bonifier sa proposition.

Source : Résolution CC25-070 (9 octobre 2025)

# AXE D'INTERVENTION

---

La présente démarche s'appuie sur les compétences de la Communauté en aménagement du territoire portant sur « **la prévention et la réduction des risques et des nuisances susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et la sécurité des biens** » (LRQ A-19.1, art. 2.2.1, par. 4). De plus, en vertu de sa loi constitutive, la Communauté exerce sa compétence sur **l'assainissement de l'air et de l'eau**.

# DÉMARCHE (SEPTEMBRE 2025 À MARS 2026)

---

## ÉTUDE DE STANTEC

- Déterminer les MDR qui feront l'objet de l'étude, les flux et les quantités en jeu, les installations dans lesquelles elles sont valorisées ou éliminées, le contexte réglementaire québécois et des autres provinces;
- Dresser la liste des enjeux, des activités sources d'impacts et des impacts sur le milieu accueillant les installations actives et inactives dans le Grand Montréal;
- Proposer des stratégies de réduction et d'atténuation des impacts de la gestion des MDR en milieu métropolitain.

**MANDAT OCTROYÉ LE 29 AOÛT 2025 (CC25-053)  
FIN PRÉVUE LE 31 MARS 2026**

# DÉMARCHE (FÉVRIER ET MARS 2026)

---

## PRÉPARATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE

- Préparation du document de consultation;
- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication et de mobilisation;
- Dresser le calendrier des séances nécessaire à la réalisation du mandat;
- Convocation et logistique (salles, équipements, documents, personnel, etc.)
- Publication du document de consultation, communication et mobilisation (fin mars).

# DÉMARCHE (AVRIL 2026)

---

- Mobilisation et communication
- Réception des mémoires et autres documents (date limite 27 avril)
- Lecture et synthèse des mémoires
- Planification détaillée des séances publiques

# DÉMARCHE (MAI 2026)

---

## Tenue des séances de consultation publique

Consultation publique	6 mai (soir)	Couronne Sud (Beloeil)
Consultation publique	7 mai (soir)	Couronne Nord (Blainville)
Consultation publique	8 mai (soir)	Longueuil (Longueuil)
Consultation publique	12 mai (soir)	Couronne Nord (Terrebonne)
Consultation publique	19 mai (après-midi)	CMM
Consultation publique	19 mai (soir)	CMM
Consultation publique	20 mai (soir)	Laval (Laval)

# DÉMARCHE (JUIN 2026)

---

- Rédaction, mise en page et adoption du rapport de consultation
- Cheminement du rapport au Conseil – Séance du 11 juin
- Finalisation du mandat

# DOCUMENT DE CONSULTATION

---

## CONTENU PROPOSÉ

- Origine du mandat et axe d'intervention;
- Description du territoire et état de situation de la gestion des MDR (incluant les matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes et les sols contaminés);
- Proposition de stratégie et d'un plan d'action et des questions destinées aux différentes parties susceptibles d'être intéressées par l'exercice (entreprises, associations, municipalités et autres);
- La refonte proposée de la réglementation sur les matières dangereuses proposée par le gouvernement du Québec;
- Présentation de la commission, du mandat, du calendrier et des modalités de participation.

# CONTACT

---

- Chargé de projet :** Michel Allaire ([michel.allaire@cmm.qc.ca](mailto:michel.allaire@cmm.qc.ca))
- Professionnelle :** Stéphanie Lavergne ([stephanie.lavergne@cmm.qc.ca](mailto:stephanie.lavergne@cmm.qc.ca))
- Communication :** Jennifer Guthrie ([jennifer.guthrie@cmm.qc.ca](mailto:jennifer.guthrie@cmm.qc.ca))
- Secrétariat :** Annie Lapierre ([annie.lapierre@cmm.qc.ca](mailto:annie.lapierre@cmm.qc.ca))

# MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES



SÉANCE D'INFORMATION

9 avril 2026

# **Portrait, analyse et atténuation des impacts de la gestion des matières dangereuses résiduelles sur le territoire de la CMM**

---





## Ordre du jour

1. Étape 1 : Portrait de la situation
2. Étape 2 : Enjeux et impacts potentiels
3. Étape 3 : Pistes de solutions



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières dangereuses résiduelles (MDR)

### Définitions

Matière dangereuse : matière qui présente un danger pour la santé ou l'environnement en étant explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable (*selon interprétation de l'article 1 de la LQE*).

Matière dangereuse résiduelle (MDR) : matière dangereuse mise au rebut, non utilisée selon l'utilisation initiale, périmée, ou spécifiquement mentionnée sur une liste établie par règlement (*selon interprétation de l'article 70.6 de la LQE*).



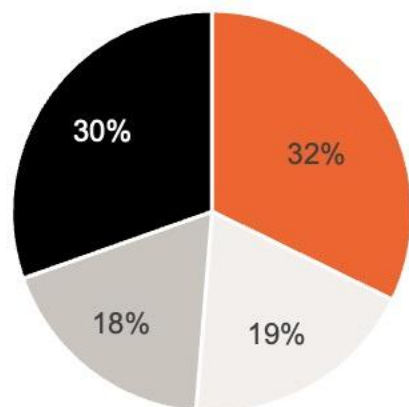
# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières dangereuses résiduelles (MDR)

### Identification des MDR générées au Québec et sur le territoire de la CMM selon les données 2021-2024 du MELCCFP

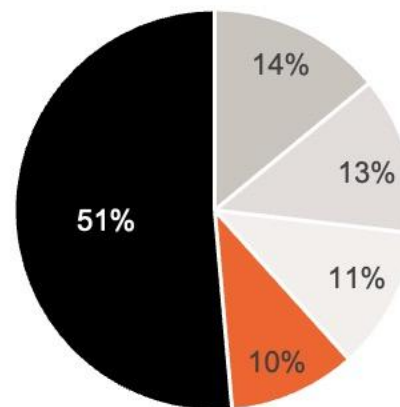
Les MDR sont majoritairement générées par les industries des secteurs métallurgique, pétrochimique, et du traitement des effluents industriels.

Territoire de la CMM



- Solutions usées de traitement et de revêtement de surface
- Résidus des systèmes d'épuration d'air
- Liquides ou boues acides inorganiques
- Autre MDR < 10% ( 65 sous-catégories)

Québec



- Boues et solides inorganiques
- Anodes et cathodes usés
- Boues et résidus contenant des métaux
- Scories
- Autres MDR < 10% (72 sous-catégories)



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières dangereuses résiduelles (MDR)

Quantités de MDR déclarées qui sont générées et gérées sur le territoire de la CMM

A l'échelle de la CMM :

Année / Destination	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Total 2021-2024 (tonnes)	Répartition du total %
Quantités traitées sur le territoire de la CMM	115 117	107 492	101 110	95 628	419 346	64%
Quantités traitées au Québec (hors CMM)	14 885	10 561	11 029	12 373	48 849	8%
Quantités traitées au Canada (hors QC)	7 395	2 052	2 530	1 492	13 469	2%
Quantités traitées aux États-Unis	65 717	18 200	53 499	24 750	162 166	25%
Quantités traitées dans le reste du monde	1 934	1 994	1 685	2 415	8 027	1%
Total généré par la CMM	205 047	140 299	169 853	136 658	651 858	100%



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières dangereuses résiduelles (MDR)

Quantités de MDR déclarées qui sont générées et gérées à l'échelle du Québec

A l'échelle du Québec :

Année / Destination	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Total (tonnes)	Répartition du total %
Quantités traitées au Québec	460 744	752 225	386 738	459 702	2 059 409	78%
Quantités traitées au Canada (hors Québec)	45 831	34 227	19 372	15 526	114 956	4%
Quantités traitées aux États-Unis	133 223	83 418	109 201	70 408	396 251	15%
Quantités traitées dans le reste du monde	22 623	14 237	10 970	18 788	66 618	3%
Total généré au Québec	662 422	884 107	526 281	564 425	2 637 234	100%



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes (MNDPP)

### Aucune définition réglementaire des « MNDPP »

- Terme spécifiquement utilisé dans le cadre de l'autorisation délivrée à Stablex.
- **Pour le mandat, les matières suivantes ont été identifiées :**
  - L'amiante (sauf celui contenu dans les sols);
  - Les boues d'alun d'origine municipale (celles d'origine industrielle sont des MDR); et
  - Les cendres d'incinérateurs municipaux d'ordures ménagères et de boues (cendres volantes et cendres de grille).
- **Ces trois catégories de MNDPP sont générées lors des activités suivantes :**
  - Déconstruction/démolition de bâtiments
  - Traitement de l'eau
  - Incinération des matières résiduelles et boues municipales



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Matières non dangereuses ayant des propriétés préoccupantes (MNDPP)

- **Quantités en tonnes métriques de MNDPP reçues au site de Stablex** (Rapport d'analyse environnementale pour le projet de réaménagement de la cellule n° 6 (BAPE, 2023)) :

Année / Origine	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	Total (tonnes)	Moyenne 5 ans (tonnes)
Québec	6 662	34 134	21 041	24 972	17 845	104 654	20 931
Canada (hors Québec)	171	229	-	81	32	513	103
États-Unis	102	68	-	4	58	232	46
Total	6 935	34 431	21 041	25 057	17 935	105 399	21 080

- En considérant les matières contaminées à l'amiante réceptionnées par le LET de Terrebonne (environ 5 500 tonnes par an), et les cendres de grille et les cendres volantes non envoyées chez Stablex (environ 120 000 tonnes par an), on obtient une **moyenne annuelle d'environ 146 430 tonnes de MNDPP à l'échelle du Québec**.
- Données partielles: quantités de boues d'alun non-disponibles, et matériaux contaminés à l'amiante probablement éliminés également ailleurs qu'au LET de Terrebonne



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Sols contaminés (SC)

- **Définition (Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés) :**
  - Un sol dont les concentrations d'un ou plusieurs contaminants sont supérieures au critère A du Guide d'intervention
- **Différents niveaux de contamination**
  - Critère A: teneurs de fond
  - Critère B: résidentiels, institutionnels sensibles
  - Critère C: industriels, commerciaux
  - Critère « D »: Limite pour l'enfouissement (RESC)
- **Le MELCCFP a fourni les données de Traces-Québec, pour l'ensemble de la province pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.**



# Étape 1 – Portrait de la situation

## Sols contaminés (SC)

### Traces Québec: 27 millions de tonnes métriques

- Valorisation: 67%
- Recouvrement: 11,5%
- Traitement: 11%
- Élimination: 7%
- Autres modes de gestion: 3%
- Aucune donnée sur l'importation de sols au Québec
- Exportations: environ 326 217 tonnes métriques
  - Ontario: 53%
  - Information non-disponible: 47%



## Étape 2 – Enjeux et impacts

### Méthodologie et limites

Analyse **qualitative** fondée sur une **revue de littérature** associée au **jugement professionnel** de Stantec.

Cette démarche **ne tient pas compte des conditions particulières propres aux sites d'implantation**, telles que le contexte environnemental et social local, et les récepteurs sensibles spécifiques à chaque installation. Elle ne constitue **ni une évaluation détaillée ni une quantification des impacts** de la gestion des matières à l'étude sur l'environnement et le milieu humain.

Elle vise plutôt à **hiérarchiser les activités et les types d'installations selon leur potentiel d'interaction avec le milieu**, dans une perspective d'analyse stratégique et d'aide à l'identification des enjeux prioritaires à l'échelle métropolitaine.



# Étape 2 – Enjeux et impacts

## Classification de l'intensité des activités liés à la gestion des matières

Catégorie de matière visée	Activité	Type d'installation typique et majoritairement utilisée au Québec	Composantes du milieu biophysique potentiellement affectées (avant application des mesures d'atténuation)					
			Sols	Eaux de surface	Eaux souterraines	Fonctions et usages des sols (Milieux humide et artificialisation des sols) *	Faune et Flore *	Air (poussières et gaz)
<b>Sites actifs</b>								
MDR	Entreposage	Entrepôt	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
MDR	Valorisation	Recyclage (métal)	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen
MDR	Traitement	Unité physico-chimique	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen
MDR	Utilisation à des fins énergétiques	Four industriel	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Fort
MDR	Élimination	Lieu d'enfouissement	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
MNDPP	Valorisation	Cimenterie	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Fort
MNDPP	Traitement thermique	Incinérateur	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Fort
MNDPP	Élimination	Lieu d'enfouissement	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
SC	Entreposage	Plateforme	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Faible
SC	Valorisation	Carrière / Sablière	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible
SC	Traitement	Biopile / Bioventilation	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
SC	Élimination	Lieu d'enfouissement	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen
<b>Sites inactifs</b>								
MDR, MNDPP, SC	Élimination	Lieu d'enfouissement / dépotoir	Fort	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Faible

\* L'intensité peut varier selon la localisation géographique de l'installation et les conditions particulières propres aux sites d'implantation



# Étape 2 – Enjeux et impacts

## Classification de l'intensité des activités liés à la gestion des matières

Catégorie de matière visée	Activité	Type d'installation typique et majoritairement utilisée au Québec	Composantes du milieu humain potentiellement affectées (avant application des mesures d'atténuation)					
			Climat Sonore	Odeur	Nuisances environnementales et enjeux d'acceptabilité sociale **	Paysage	Utilisation du territoire et conflit d'usage *	Utilisation des infrastructures de transport ***
<b>Sites actifs</b>								
MDR	Entreposage	Entrepôt	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible - Moyen	Non applicable
MDR	Valorisation	Recyclage (métal)	Fort	Faible	Moyen	Moyen	Faible - Moyen	
MDR	Traitement	Unité physico-chimique	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible - Fort	
MDR	Utilisation à des fins énergétiques	Four industriel	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Faible - Fort	
MDR	Élimination	Lieu d'enfouissement	Moyen	Moyen	Fort	Fort	Moyen - Fort	
MNDPP	Valorisation	Cimenterie	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Faible - Fort	
MNDPP	Traitement thermique	Incinérateur	Moyen	Moyen	Fort	Moyen	Moyen - Fort	
MNDPP	Élimination	Lieu d'enfouissement	Fort	Moyen	Fort	Fort	Moyen - Fort	
SC	Entreposage	Plateforme	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible - Fort	
SC	Valorisation	Carrière / Sablière	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible - Moyen	
SC	Traitement	Biopile / Bioventilation	Fort	Moyen	Moyen	Moyen	Faible - Fort	
SC	Élimination	Lieu d'enfouissement	Fort	Moyen	Fort	Fort	Moyen - Fort	
<b>Sites inactifs</b>								
MDR, MNDPP, SC	Élimination	Lieu d'enfouissement / dépotoir	Faible	Faible	Fort	Moyen	Moyen – Fort	Faible

\* L'intensité va dépendre de la localisation géographique de l'installation et des plans d'aménagements du territoire en lien

\*\* Les nuisances environnementales et l'acceptabilité sociale (le consentement de la population) varie selon le contexte d'implantation du site (INSPQ, 2021) (BAPE, 2022)

\*\*\* L'utilisation des infrastructures de transport est davantage en lien avec la quantité de matières gérées au site considéré, indépendamment de son activité



## Étape 3 – Pistes de solutions

#	Acteur	Actions proposées
1	Gouvernement du Québec	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communication</li><li>• A.M. unités de traitement mobiles</li><li>• Favoriser traitement in-situ</li><li>• Définition réglementaire des MNDPP</li><li>• Obligation de suivi MDR</li><li>• Comité surveillance contaminants émergents</li><li>• Écofiscalité</li><li>• Approche par analyse de risque</li><li>• Soutien financier</li><li>• Utilisation à des fins énergétiques</li></ul>
2	Entreprises, associations industrielles et aux milieux environnemental et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration</li><li>• Symbioses entre parties prenantes</li><li>• Revue des procédés</li></ul>
3	Administrations municipales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesures de suivi</li><li>• Renforcer la collaboration entre les services d'urgence des municipalités et les autorités gouvernementales</li><li>• Favoriser les mesures de réduction et de valorisation des MDR (écocentres)</li><li>• Procédés des installations</li></ul>

**Merci**

---



# MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES



SÉANCE D'INFORMATION

9 avril 2026